

**Séance du 27 janvier 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt-sept janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TOUYA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 19 janvier 2015

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

**PRESENTS** : TOUYA Dominique – DARETTE Hervé – LARQUIER Laure – DELAS Christian - MONTAUT Gisèle – WARRYN Patrick – SENSE Frédéric – GOMEZ Patrice - MARTIN Patricia - BOUCHET Béatrice – DUPONT Alexandre – PAU Christian – ARNAUD Patrick - GIACOMONI Carole

**ABSENT** : DE SOUSA Paulo

**Ordre du jour** :

- Demande de subventions pour les travaux d'aménagement et d'extension du groupe scolaire
- Etude d'une demande d'aide financière pour la rénovation de façade et murets en galets
- Fixation du prix du repas communal sur le thème de la Pologne
- Questions diverses.

**Secrétaire de séance** : LARQUIER Laure

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014.

1

**I DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE**

**Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'aménagement et d'extension du groupe scolaire.**

**Il ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi et que la dépense a été évaluée à 1 214 480,00 € H.T. soit 1 449 480,00 € TTC.**

**Il convient maintenant de solliciter de l'Etat, du Département et de la Communauté de Communes de LACQ-ORTHEZ, le maximum de subventions possible pour ce type de projet.**

**Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**-APPROUVE ce projet d'investissement,**

**-SOLLICITE de l'Etat, du Département et de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez le maximum de subventions possible pour ce type d'opération,**

**-PRECISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt suivant le plan de financement indiqué dans la notice de présentation du dossier de demande de subvention.**

Monsieur le Maire souligne qu'il faut poursuivre les échanges avec les maîtres d'œuvre contactés afin de bien définir le projet à réaliser et l'estimation financière des travaux. Le plan de financement de cette opération sera par la suite défini.

D'autre part, le Conseil Municipal demande qu'une étude soit réalisée sur la location de constructions modulaires, type Algéco, pour transférer les élèves durant la réalisation des travaux.

## **II ETUDE D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LA RENOVATION DE FACADE ET MURETS EN GALETS**

Monsieur le Maire indique que Monsieur LE BEC Rémi, domicilié 20 Carrère de Cap Sus, sollicite, en date du 29 décembre 2014, l'aide financière, dans le cadre de l'opération d'incitation à la mise en valeur des murets, façades et clôtures alignés sur le domaine public, pour restaurer le pignon, en galets, de la petite maison donnant sur la V.C. dite Carrère de Cap Sus ainsi que la restauration des murs de clôture en galets longeant ladite voie communale.

Le montant des travaux, estimés par la SARL MIEGEBIELLE, s'élève à 10 986,50 € H.T.

Le montant de l'aide financière de la Commune pour ces travaux s'élève à 2 746,63 € (10 986,50 € x 25 %).

Le Conseil Municipal déclare cette demande recevable.

## **2 III FIXATION DU PRIX DU REPAS COMMUNAL SUR LE THEME DE LA POLOGNE**

**Monsieur le Maire rappelle que le comité consultatif communal de la « culture et animations » souhaite organiser un repas communal sur le thème de la Pologne le 7 mars 2015, dans la salle multi-activités LA SALIGUETA.**

**Le Conseil Municipal prend connaissance de l'organisation de cette soirée et est invité à se prononcer et à fixer le prix du repas.**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**-DECIDE d'organiser ce repas communal sur le thème de la Pologne,**

**-FIXE le prix du repas à :**

**-13 € pour les adultes**

**- 5 € pour les enfants de moins de 12 ans**

**-CHARGE Monsieur le Receveur Municipal de mettre en recouvrement les chèques de règlement remis par les participants.**

**-AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives qui s'avèreront nécessaires.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Projet de construction de logements sociaux locatif par L'OFFICE 64 DE L'HABITAT**

Monsieur le Maire rend compte de la réunion en date du 5 janvier 2015, en mairie, avec Mme LAGADEC Magalie de l'OFFICE 64. Il en ressort que deux hypothèses de construction de 6 logements en R + 1 sont envisageables à savoir : 2 T2 + 4 T3 ou 4 T2 + 2 T3. L'emprise foncière sera restreinte afin de limiter les espaces verts dont l'entretien est laissé à la charge soit de la commune soit de la CCLO. Les attentes de la Commune sur l'aspect architectural pourront être prises en compte par l'OFFICE 64 de l'Habitat.

Puis, le Conseil Municipal réitère sa demande de construction de 2 T2 et 4 T3. Le choix de ce programme devra également obtenir l'accord de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.

### **Containers verre**

Suite à une réorganisation de son service de collecte des déchets ménagers, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, la Communauté de Communes de Lacq-Orthez a décidé de placer, dans chaque commune, des colonnes à verre pour la collecte du verre. Aussi, 3 containers, destinés à la collecte du verre, seront placés aux endroits suivants :

-chemin du Moulin de Haut (à l'emplacement actuel),

-chemin de la Barrière,

-Camiasse de la Ribère

**Plan Local d'Urbanisme**

La prochaine réunion sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme aura lieu, à la mairie, le 12 février 2015 à 18 h 30. Monsieur le Maire fait part ensuite à l'assemblée municipales des demandes de certificat d'urbanisme opérationnel déposées en mairie depuis le début de l'année.

Affiché, le 30 janvier 2015

Le Maire,